

BEUX-INFO



Bulletin municipal d'information



N° 16 – Janvier 2009

SOMMAIRE

1	Le mot du maire
2	Etat-Civil 2008
4	Nouveaux arrivés en 2008
5	Recensement de la population
6	Compte-rendu des conseils municipaux 2008
10	Travaux 2008
12	La mairie en ligne sur Internet
14	Révision du P.O.S.
15	La nouvelle équipe municipale
16	Tout à l'égout ? Oui mais pas n'importe quoi !
17	La pratique de l'affouage réglementée.
18	Exposition de broderie avec MTSA
20	Poussières d'archives
24	Ambiance conviviale au repas des anciens
25	Saint Nicolas attire la foule des grands jours
26	Vie associative
28	Rappels importants !

Le mot du maire



Le 9 mars 2008, je me suis présenté à vos suffrages à la tête d'une liste dont 6 conseillers sur onze étaient nouveaux. Une liste rajeunie et féminisée, représentative de la population buscinoise à laquelle vous avez accordé massivement votre confiance dès le premier tour et nous vous en remercions. Désormais, il nous faut travailler tous ensemble pour le bien et l'avenir de notre village.

Et l'avenir voilà bien ce qui nous préoccupe car si les projets ne manquent pas, les moyens pour les réaliser deviennent de plus en plus difficile à trouver. Les partenaires traditionnels des communes que sont le Conseil général, la Région et l'Etat, devant l'état de leurs finances, ont significativement réduit les aides qu'ils accordaient habituellement. Il faudra donc faire des choix sachant que notre municipalité ne souhaite pas à priori alourdir la fiscalité pesant sur les ménages. Pour l'instant, l'augmentation de nos ressources provient essentiellement du développement de notre village, mais ce système a ses limites. Notre équipe municipale, comme annoncé pendant la campagne électorale, va mettre en œuvre une révision de son plan d'occupation des sols pour le transformer en PLU. La procédure assez longue permettra d'établir la feuille de route pour les 15 à 20 prochaines années. Au-delà, on peut se demander, à l'aune de ce que l'on entend ici ou là, si les petites communes auront encore une existence propre ou si elles seront regroupées au

sein de communautés qui assureront l'ensemble de leurs compétences traditionnelles. Quelle que soit la réponse à cette question, nos villages existeront toujours, seule la manière de les gérer risque de changer !

Depuis plusieurs années, la commune est engagée dans l'installation du tout à l'égout qui, bien que peu visible, rendra service à l'ensemble de la population et améliorera l'environnement. Cette année devrait voir s'achever la dernière tranche de ce chantier important et coûteux. Je remercie tous ceux d'entre vous qui ont subi sans trop se plaindre durant tous ces mois, les désagréments de ce chantier mais il fallait bien en passer par là. Bientôt, ce ne sera plus qu'un mauvais souvenir.

En cette année que tout le monde nous annonce comme difficile, je souhaite à chacun d'entre vous de pouvoir s'épanouir dans son travail, ou selon le cas d'en trouver un ou de le conserver. Que 2009 vous apporte à tous, santé, bonheur et prospérité. L'ensemble du Conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2009.

Bernard GUITTER

ETAT-CIVIL 2008

Nouvelle année faste pour les naissances ! Six enfants sont venus renforcer les effectifs de la population. Bienvenue à tous ces petits Buscinois et félicitations à leurs heureux parents.

Naissances

- **Romain CERON**
le 30 mars 2008 à Metz
(1, Rue de la Louvière)
- **Mathis BROGARD**
le 27 juin 2008 à Metz
(32, Rue principale)
- **Maelys JOMINET**
le 23 octobre 2008 à Metz
(1, Rue de Luppy)
- **Louane JOMINET**
le 23 octobre 2008 à Metz
(1, Rue de Luppy)
- **Emie PIDOLLE**
le 11 novembre 2008 à Metz
(28, Rue principale)
- **Luna DE AZEVEDO**
le 14 décembre 2008 à Metz
(1, Place de l'église)



Mariages

Trois mariages ont été célébrés à Beux cette année.

Le 21 juin 2008, **Daniel Neveux** et **Audrey Klein**, tous deux agriculteurs ont uni leurs destinées. Les jeunes mariés résident au 12, rue principale et exploitent la ferme familiale au lieu-dit « L'étang ». Daniel, enfant du village, est le fils de Michel et Agnès Neveux, agriculteurs retraités sympathiquement connus dans la commune.



Audrey et Daniel

Deux mois plus tard, le 16 août 2008, a été célébré le mariage de **Frédéric Gerner** et **Marlène Colle**. Lui est responsable de travaux et son épouse est chargée de projet

SIRH. Ils se sont installés, courant 2007, au n° 8 rue Basse.



Frédéric et Marlène

Enfin, pour clore cette année 2008 sur le plan de l'état-civil, nous avons enregistré le mariage de **Michel Muller**, commerçant en retraite et de **Véronique Sefrin**, comptable qui se sont unis en mairie le 27 décembre 2008. Michel et Véronique sont installés à Beux depuis cette année au n° 7 de la rue du Breuil.



Véronique et Michel

Recensement des jeunes dès l'âge de 16 ans



Même si le service militaire tel qu'on le connaissait auparavant n'existe plus, la nécessité de recenser les jeunes est maintenue.

Aussi, tous les garçons et filles, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, doivent obligatoirement se présenter à la mairie afin d'être recensés.

Une attestation leur sera remise ; celle-ci leur sera indispensable pour toute inscription à un concours ou à un examen (brevet, Bac, permis de conduire etc.) ; elle leur permet aussi d'être automatiquement inscrits sur la liste électorale de la commune dès 18 ans.

Précisons que les parents peuvent effectuer la démarche à la place de leur enfant. Il leur suffit de se présenter en mairie avec le livret de famille.

Alors, garçons et filles, dès votre 16^{ème} anniversaire, pensez à venir vous faire recenser dans votre mairie.

NOUVEAUX ARRIVES en 2008



Année record également pour les nouveaux arrivés puisque pas moins de 18 familles sont venues s'installer à Beux en 2008. Nous leurs souhaitons à toutes et à tous la bienvenue.

- **Philippe BALLAND et Amélie EVRARD**
11, Rue de la Croix Margot
- **Joël et Priscilla BARRET et leur fille Lilly**
8, Rue du Petit Malois
- **Jonathan BARTHELEMY et Sophie SANCHEZ, Clément BASSETTI**
26, Rue Basse
- **Christian et Caroline CARRASCO**
6, Rue du Petit Malois
- **Christian et Lucette CERON et leurs enfants Eddy, Ruth, Elie, Marcy, Claire, Nathan et Romain.**
1, Rue de la Louvière
- **Stéphane DE AZEVEDO et Julie JOECKLE et leur fille Luna.**
1, Place de l'église
- **François-Xavier GALL et Amélie FOLSCHWEILLER et leur fille Emma**
3, Rue du Petit Malois
- **Laurent HEISS, Claudine ZELLER, Laura, Lucie et Lylou**
2, Rue de la Louvière

- **Grégory et Aline HUET et leurs enfants Quentin et Clément.**
4, Rue de la Louvière
- **David KOHLER et Géraldine LESNIENSKI et leur fils Valentin.**
20, Rue de Luppy
- **Alain et Sylvie MAAS**
13, Rue de Luppy
- **Patrick MANTOVANI et Amélie DISIER**
6, Rue de la Louvière
- **Michel MULLER et Véronique SEFRIN**
7, Rue du Breuil
- **Stéphane et Carine MULLER et leurs enfants Lucie, Dimitri et Océane.**
4, Rue du Petit Malois
- **Kévin RICHERT**
29, Rue Principale
- **Yann ROESCH et Angélique MANDELLI**
10, Rue Basse
- **Nicolas et Priscilla SCHOUBRENNER**
7, Rue du Petit Malois
- **Frédéric et Nicole STOESSEL et leurs enfants Pierre, Simon et Maureen.**
5, Rue du Petit Malois

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Il est rappelé aux nouveaux arrivés qu'il est nécessaire pour eux de s'inscrire en mairie dès leur arrivée.

A l'occasion de leur inscription, les personnes se verront remettre leur dotation de sacs poubelles destinés au tri sélectif.

Par ailleurs, leur inscription sur la liste électorale pourra se faire par la même occasion.

RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION

Auparavant, le recensement général de la population française avait lieu tous les 7 à 10 ans suivant les cas. L'INSEE lançait alors une grande consultation dans l'ensemble du pays et chaque citoyen était ainsi recensé régulièrement. Le recensement est très utile car il permet d'étudier l'évolution de la population et du logement et d'en tirer des informations utiles pour prendre des décisions en matière d'équipements publics (école, hôpitaux, voies de circulation, moyens de transport etc...). Cependant, ce recensement général était très coûteux à organiser et la durée entre chaque étude présentait quelques inconvénients.

Aussi, depuis 2004, l'Etat a-t-il décidé de renouveler la méthode. Désormais, les communes de moins de 10.000 habitants sont recensées tous les 5 ans à raison d'un cinquième de ces communes chaque année. Dans ce cas, c'est l'ensemble de leurs populations qui sont recensées au bout de 5 ans.

Dans les communes de plus de 10.000 habitants, l'INSEE procède par sondage à raison de 8% des logements chaque année. Ainsi, au bout de 5 ans, ce sont 40% des logements qui ont été recensés ce qui permet de se faire une idée précise de l'évolution de leur population.

A Beux, ce nouveau système a été mis en place en 2004. Nous procéderons donc à un nouveau recensement en 2009 puis en 2014, 2019 etc...

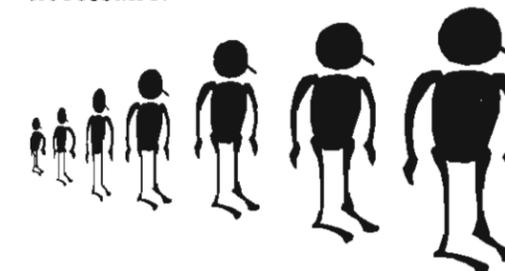
Cette année, c'est **Laurent JOLY** qui assumera la fonction d'agent recenseur et passera dans chacune de nos maisons pour y déposer les formulaires (feuille

de logement et feuilles individuelles). Il prend également rendez-vous pour définir à quel moment il peut repasser récupérer les formulaires complétés. Merci de lui réserver le meilleur accueil.



Le recensement se déroule du **15 janvier au 14 février 2009**. Précisons que le recensement est obligatoire. Il est absolument confidentiel et les renseignements qui y figurent sont traités de manière totalement anonyme. En aucun cas, les renseignements recueillis à cette occasion ne peuvent servir à autre chose qu'à des fins statistiques.

Si vous éprouvez la moindre difficulté, l'agent recenseur pourra vous apporter son aide pour remplir vos formulaires. Le secrétaire de mairie est également à votre disposition si vous ne souhaitez pas vous adresser à l'agent recenseur. Dans tous les cas n'hésitez pas à demander de l'aide si cela vous paraît nécessaire.



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte-rendu ci-après reprend les principales délibérations de l'année à l'exception toutefois de celles qui ont un caractère personnel ou dont la portée est limitée compte tenu de leur aspect purement technique. Cependant, il est rappelé que le registre des délibérations peut être consulté par tout un chacun aux heures habituelles d'ouverture de la mairie sur simple demande au secrétaire.

Séance du 21 février 2008

Dissolution du syndicat de voirie de Metz-Pange

Pour faire suite à une précédente délibération sur le même sujet, le C.M. précise que la dissolution du SIVTD de Metz-Pange interviendra le 1^{er} mai 2008.

Aménagement forestier de la domaniale

L'ONF va engager la révision de son plan de gestion de la forêt domaniale dite « des six cantons » dont une partie est située sur le ban communal de Beux. A ce titre le C.M. déclare souhaiter que les chemins soient ouverts à la promenade et que les abords de la route départementale entre Beux et Dain-en-Saulnois soient sécurisés par élimination des arbres morts ou malades risquant de tomber sur la chaussée.

Subvention scolaire

Après examen des projets éducatifs communiqués par les enseignants, le C.M. décide d'octroyer une subvention de 15 € par enfant de Beux scolarisé à Luppy.

Séance du 15 mars 2008

Election du maire et des adjoints

A la suite des élections du 9 mars 2008, le nouveau conseil a procédé comme il se doit à l'élection du maire et des adjoints :

Maire : M. Bernard Gutter

1^{er} adjoint : M. Claude Joly

2^{ème} adjointe : Mme Marie-Paule Pidolle.

Séance du 20 mars 2008

Indemnités des élus

Suite au renouvellement du conseil municipal après les élections, il y a lieu de fixer dès le début du mandat le montant des indemnités des élus. Le C.M. a décidé de fixer l'indemnité du maire et des adjoints conformément aux barèmes fixés par la loi c'est à dire pour le maire 17% de l'indice 821 de la fonction publique et pour les adjoints 6,6% de ce même indice.

Election des délégués

Le C.M. a désigné ses délégués dans les différents organismes et syndicats dans lesquels la commune de Beux est présente. Sont désignés : (Tit = titulaires, Supp. = suppléants)

- Communauté de communes du Vernois
 - o Tit. B. Gutter et A. Antoine
 - o Supp. Ch. Lauer
- Synd. des Eaux de Verny
 - o Tit. C. Joly et R. Louyot
- Synd. du collège de Rémilly
 - o Tit. MP Pidolle et C. Maia
 - o Supp. C. Joly
- SIMVU de Rémilly (Ordures ménagères)
 - o R. Louyot et J. Pidolle
 - o Supp. M. Rébois
- SIVU de la zone du Cheval blanc Solgne
 - o Tit. B. Gutter et M. Brogard
 - o Supp. L. Heiss

Délégation du C.M. au maire

Le C.M. décide de donner au maire les délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (notamment relatives à la réalisation des emprunts, la préparation et la passation des marchés, les contrats d'assurance, l'exercice du

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

droit de préemption jusqu'à 30.000 € et la défense en justice des intérêts de la commune).

Exploitation : 94.512,00 €
Investissement : 431.222,00 €

Commissions

Le C.M. décide de créer la Commission d'appel d'offres (CAO) et désigne MM. Joly, Louyot et Pidolle comme titulaires et Mmes Pidolle, Maia et Lauer comme suppléantes. Cette commission est présidée d'office par le maire.

Par ailleurs, il est décidé de créer une commission « Environnement – Cadre de vie » comprenant MM. Brogard (rapporteur) et Heiss et Mmes Pidolle, Lauer et Maia et qui aura pour mission de faire au C.M. des propositions en vue d'améliorer le cadre de vie de notre village.

Correspondants locaux

Le C.M. désigne M. B. Gutter correspondant local pour la défense et Mme M-P Pidolle, correspondant local pour la sécurité routière.

Séance du 10 avril 2008

Compte administratif 2007

Le C.M., sous la présidence du premier adjoint, approuve le compte administratif de 2007 qui présente les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 87.648,42 €
Excédent d'investissement : 59.811,50 €

Pour le budget annexe d'assainissement, les résultats sont les suivants :

Excédent d'exploitation : 13.724,59 €
Déficit d'investissement : 59.335,09 €

Le C.M. approuve par ailleurs les comptes de gestion 2007 du trésorier qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs du maire.

Budget primitif de 2008

Le C.M. approuve le projet de budget primitif pour 2008 présenté par le maire et qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 191.224,00 €
Investissement : 161.247,00 €

Pour le budget annexe d'assainissement :

Ces budgets sont adoptés sans modification des taux d'imposition qui sont stables depuis 1996 !

Convention piégeage

Suite aux dégâts commis par des animaux sauvages chez des particuliers, le C.M. a décidé de passer une convention avec l'association des piégeurs mosellans. *Désormais, en cas de dégâts, commis par des animaux sauvages (renards, fouines etc..) vous pouvez contacter la mairie qui vous indiquera la marche à suivre.*

Marché de travaux assainissement

Le C.M., après examen des résultats de l'appel d'offre relatif aux travaux d'assainissement, retient les offres suivantes :

- Pose d'un collecteur de transfert : Ent SOGEA pour 119.945,00 € TTC
- Déconnexion des fosses septiques : Ent SOGEA (sous-traitée à SOTHEP) pour 124.938,00 € TTC.

Le maire est autorisé à signer les marchés et toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Séance du 19 juin 2008

Indemnité de conseil du trésorier

Le C.M. alloue, comme c'est de règle à chaque changement de CM, une indemnité de conseil au Receveur municipal pour ses tâches de conseil suivant le barème prévu par la loi.

Commission communale des impôts directs (CCID).

Au début de chaque mandat, il y a lieu également de renouveler la CCID. Le C.M. propose 12 titulaires et 12 suppléants parmi lesquels les services fiscaux désigneront les 6 titulaires et les 6 suppléants qui siégeront pour les 6 ans à venir.

Contrat d'entretien pour la chaudière

Le C.M. décide de confier l'entretien annuel de la chaudière de la mairie à l'entreprise

Chauffage sanitaire de la Nied et autorise le maire à signer le contrat.

Séance du 11 septembre 2008

Droit de préemption sur maison Mielnik

Le C.M., suite à la vente par adjudication de l'ancienne maison de Mme Clémence Mielnik au prix de 103.000 €, décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Assistance technique à l'exploitation de la station d'épuration.

Le C.M. accepte la proposition du Département de la Moselle qui propose son aide par l'intermédiaire du SATESE (Service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration) et autorise le maire à signer la convention avec le Conseil général de la Moselle.

Centre de stockage de déchets radioactifs

Comme plus de 1000 communes, Beux a été contacté par l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) qui recherche un site destiné à accueillir les déchets radioactifs de faible activité à vie longue. Ce type de déchets pourraient être stockés dans des galeries souterraines à 400 mètres sous terres dans des couches d'argile imperméable. Le C.M. à l'unanimité s'est prononcé contre cette proposition.

Création du poste d'agent recenseur.

En vue du prochain recensement général de la population qui aura lieu chez nous en 2009, il y a lieu de créer un poste d'agent recenseur. Le C.M. décide de créer ce poste et de le rémunérer sur la base d'un forfait brut de 800 € pour l'ensemble des opérations. Les candidats sont priés de se faire connaître en mairie.

Subvention

Le C.M. décide d'octroyer une subvention de 30€ à l'association des secouristes de Rémilly et environs.

Séance du 23 octobre 2008

Convention avec la DDE

Le C.M. décide de confier par voie de convention l'instruction des permis de construire et de façon générale toute autorisation et actes relatifs à l'occupation des sols. Il autorise le maire à signer cette convention.

Constitution de servitude

En vue de réaliser un ouvrage de relevage des eaux usées au bas de la rue des chênes, le C.M. accepte la création d'une servitude sur le terrain de M. et Mme Cazenave cadastré S 20 n° 58/09. Le maire est autorisé à signer l'acte notarié et la commune prendra à sa charge les frais de constitution de cette servitude.

Avenant au marché SOGEA

Considérant qu'il y aurait lieu de prévoir la pose d'une vanne de régulation du débit des eaux usées sur le collecteur situé avant le déversoir d'orage de la rue principale, le C.M. accepte l'avenant au marché de travaux SOGEA pour la pose de cette vanne pour un montant de 2.300 € HT. Le maire est autorisé à signer cet avenant.

Reprise des voiries du lotissement « Croix Margot »

La rue de la croix Margot est actuellement une voie privée. Le maire propose au C.M. de l'intégrer dans le domaine public communal. Le C.M. accepte la proposition et autorise le maire à signer l'acte et toute pièce concernant cette affaire.

Révision du Plan d'Occupation des Sols

Le maire indique que le POS tel qu'il a été approuvé le 06/07/1998 ne correspond plus aux exigences actuelles de l'aménagement de la commune. Il est donc nécessaire d'envisager une redéfinition de l'affectation des sols et une réorganisation de l'espace communal. Il propose d'engager une procédure de révision du POS et sa transformation en PLU (Plan Local

d'Urbanisme). Le C.M. approuve à l'unanimité cette proposition et charge le maire de procéder à une consultation de plusieurs bureaux d'études afin de choisir dans une prochaine séance, celui qui sera chargé de conduire cette révision.

Assurances

Les contrats d'assurance souscrits par la commune arrivent à échéance le 31/12/2008. La société GROUPAMA propose de les reconduire pour une nouvelle durée de 5 ans soit jusqu'au 31/12/2013. Le C.M. approuve la prorogation des contrats et autorise le maire à signer les avenants correspondants.

Travaux en forêt communale

Le maire présente les propositions de l'ONF concernant les coupes en forêt communale (état d'assiette 2010). Le C.M. accepte ces propositions ainsi que le programme de coupes pour 2009.

Prix du bois d'affouage

Le maire indique que désormais, l'ONF se chargera à titre onéreux de la matérialisation, du dénombrement et de la réception des lots de bois d'affouage pour un prix de 2,50 € par stère. Compte tenu de ces nouvelles dispositions, le C.M. décide de fixer le prix du stère à 10 € pour 2009.

Séance de 11 décembre 2008

Subvention à l'Association de Beux

Afin de participer au financement des activités de l'association de Beux et notamment de la St-Nicolas des enfants, le C.M. décide d'octroyer une subvention de 700 € à l'association.

Indemnité de conseil du trésorier

Suite à l'arrivée de Monsieur Thierry Hoefflerlin nouveau percepteur de Rémilly qui exerce notamment les fonctions de Receveur municipal à Beux, il y a lieu de délibérer une nouvelle fois sur le montant de l'indemnité de conseil à laquelle il a droit.

Le C.M. reconduit les dispositions qui avaient été votées pour le précédent Receveur (M. Pascal Linhart).

Aménagement et entretien d'espaces verts

Le maire présente le devis de la Sté RN Paysage de Rémilly concernant l'aménagement végétal de plusieurs terrains communaux. Le C.M. accepte le devis qui s'élève à 2.981,20 € HT soit 3.565,52 € TTC. Il s'agit d'aménager le talus près du mur du cimetière, l'espace au carrefour de la rue principale et rue de Luppy, l'espace de la placette en bas de la rue principale ainsi que les abords des différents transformateurs électriques de ces rues qui seront masqués en partie par des végétaux.

En ce qui concerne l'entretien annuel des espaces verts, c'est également RN Paysages qui a été retenu pour l'année 2009 pour un montant annuel de 5.660,15 € TTC.

Choix bureau d'étude pour le POS

Après consultation, c'est le bureau d'études AUDE 57 qui a été retenu pour mener à bien la révision du POS et sa transformation en PLU. Le maire est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec ce bureau.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Vernois (CCV).

Le C.M. approuve la modification des statuts de la CCV qui prévoit l'ajout des compétences suivantes :

- Gestion d'un parc de matériel intercommunal mis à la disposition des communes et associations du territoire communautaire.
- Opérations de dératisation sur le territoire communautaire.
- Curage des fossés.



Les travaux de 2008 ...



L'année 2008, année de renouvellement de l'équipe municipale et donc généralement peu propice à l'engagement de projets, a malgré tout vu se réaliser la poursuite de l'énorme chantier relatif à la mise aux normes de notre système d'assainissement collectif. Deux tranches de travaux ont été réalisées en 2008 à savoir :



1° la pose d'un collecteur d'assainissement destiné à recueillir les eaux usées du quartier « Rue de Luppy et rue des Chênes ». Initialement prévu en système gravitaire, c'est-à-dire par écoulement suivant la pente naturelle du terrain, ce collecteur devait traverser des parcelles agricoles au lieu-dit « Pré le Maçon ». Cependant, un accord raisonnable n'ayant pas pu être trouvé avec les différents propriétaires concernés, le bureau d'études (ACTEA Environnement) a proposé la pose d'un poste de refoulement situé sur un délaissé situé au fond de la rue des chênes et appartenant à l'ancien lotisseur de ce secteur (M. Pierre

Cazenave). Celui-ci ayant accepté gracieusement l'inscription d'une servitude d'assainissement au profit de la commune.

Les eaux usées de ce secteur sont donc recueillies dans un regard, puis pompées et refoulées sous le domaine public jusqu'au point le plus haut de la rue de Luppy d'où elles gagnent le réseau de la rue principale pour rejoindre enfin la station d'épuration. Les travaux ont été effectués par l'entreprise SOGEA basée à Marly.



Par ailleurs, le réseau eaux usées de la rue Basse a pu être raccordé, cette fois en gravitaire, directement au réseau de la rue principale. Là, au contraire, le poste de refoulement, initialement prévu, a pu être économisé !

2° La déconnexion des fosses septiques de la majorité des habitations du village.

Ce second marché, confié également à SOGEA, mais sous-traité à l'entreprise SOTHEP, s'est étalé sur plusieurs mois entre juin et décembre et a concerné un

grand nombre d'entre vous. Il reste d'ailleurs quelques travaux qui seront terminés en janvier 2009. Le but de ces travaux est de raccorder au tout-à-l'égout les maisons du village. Parfois, ce raccordement était relativement facile à effectuer mais dans certains cas, les travaux ont été beaucoup plus conséquents. Rappelons pour mémoire, qu'en principe, la déconnexion des fosses septiques est obligatoirement réalisée dans les deux ans qui suivent la mise en service de l'assainissement collectif et que ces travaux sont à la charge des particuliers. A Beux, le Conseil municipal a choisi l'option de la prise en charge totale par le budget communal ce qui permet une économie notable pour chaque foyer concerné.

Désormais, 80 % des foyers sont raccordés au tout-à-l'égout. Il restera, en 2009, à réaliser le raccordement des habitations de la Haute-Beux, de la rue du Breuil et de 3 maisons de la rue principale dont les effluents s'écoulent par l'arrière dans le secteur du plateau sportif. Cette dernière tranche de travaux sera réalisée à partir du printemps prochain et marquera la fin de ce chantier qui même s'il n'est pas très visible, apportera un service appréciable à la population buscinoise.

Un abri bus moderne pour nos écoliers.

Parmi le nouveau conseil municipal, plusieurs jeunes nouveaux conseillers ont émis le souhait d'installer un abri bus, constatant qu'un tel équipement faisait défaut dans notre village. Décidé à accorder leurs actes à leurs paroles, ils ont mis la main à la pâte en réalisant en quelques week-end les fondations. C'est ainsi que Julien Pidolle, Matthieu Brogard et Laurent Heiss ont joué tour à tour, les terrassiers, les maçons et enfin les monteurs pour aboutir à leur fin.

Suite à cette réalisation, l'arrêt du bus a été modifié ; désormais le bus s'arrête sur la place ce qui est plus sécurisant pour les enfants.



Les trois conseillers pendant les travaux.
L'abri bus terminé sur la place de la mairie.



www.mairie-beux.fr

La mairie de Beux en ligne sur Internet.

Depuis quelques jours, les internautes du monde entier peuvent visiter le site Internet de la mairie de Beux à l'adresse suivante : www.mairie-beux.fr. Grâce aux talents de Laurent Heiss, conseiller municipal passionné d'informatique qui assure la fonction de webmaster (= responsable du site internet). Laurent n'a pas ménagé son temps ni sa peine pour élaborer un site que les premiers visiteurs ont déjà qualifié de remarquable et de très bonne qualité. Il faut dire qu'il sait très bien tirer parti des multiples possibilités graphiques des logiciels dont il dispose.



Laurent Heiss, webmaster du site de la mairie.

A quoi sert le site Internet d'une mairie. Premièrement à informer les administrés de la commune dans une foule de domaines ; c'est ainsi que vous trouverez la marche à suivre pour obtenir des documents d'identité, un permis de construire, etc...

Le site a également une vocation de mémoire du village ; ainsi vous trouverez quelques rubriques traitant de l'histoire du village, des photos anciennes ou actuelles,



l'histoire de notre blason, vous trouverez aussi l'ensemble des anciens numéros de Beux-Info qui sont archivés et désormais accessibles d'un simple clic.

Au niveau municipal, vous trouverez des infos sur le fonctionnement de la mairie, le conseil municipal avec l'accès aux comptes rendus de tous les conseils municipaux depuis le début de ce mandat (mars 2008).

Des liens sont aussi proposés vers l'école de Luppy, le Sillon d'espérance (site de la communauté de paroisses dont nous faisons partie) etc...

Un site appelé à évoluer.

Ce site n'est pas quelque chose de figé. Il vit et sera régulièrement mis à jour. Il comporte encore certainement quelques erreurs (de jeunesse !) et nous vous invitons à le visiter et à nous faire part de vos remarques, de vos critiques, de vos observations afin de nous permettre de l'améliorer. Dites nous les rubriques que vous souhaiteriez voir modifiées ou complétées, indiquez nous les erreurs ou omissions que vous auriez remarquées bref aidez nous à en faire un outil pratique, utile, convivial et agréable à consulter.

Une fois sur la page d'accueil (ci-dessus), il suffit de passer le curseur sur les différents onglets pour voir les menus proposés se dérouler sous vos yeux. La navigation dans ce site est très facile ; faites-en vous-même l'expérience !

L'Internet à haut débit arrive (enfin) à Beux.

Grâce aux infrastructures mises en place par le Conseil Général de la Moselle et sa volonté de desservir toutes les « zones blanches » du département, Beux peut désormais bénéficier d'une offre Internet à haut débit. En effet, la commune voisine de Pontoy étant totalement en zone blanche compte tenu de son éloignement de Solgne, l'Internet par ADSL n'était pas disponible. Aussi, le Conseil Général a décidé d'implanter à côté du château d'eau de Beux un pylone comportant 3 antennes qui grâce à la technologie Wi-Max (par ondes hertziennes) permet de desservir les foyers intéressés dans un rayon d'environ 8 kilomètres. Notre village étant situé dans ce rayon, nous pouvons donc recevoir le haut débit par ce moyen.



Une réunion d'information du public a été organisée le jeudi 22 janvier 2009 en mairie avec l'un des deux opérateurs disposant d'un accès à l'antenne Wi-Max. Il s'agit de WEST-TELECOM dont le représentant a expliqué dans le détail le fonctionnement du système et exposé les différentes offres commerciales que sa société propose. Le second opérateur, (NUMEO) qui devait être présent à cette réunion était absent ce soir là. Mais sans doute va-t-il prochainement faire ses propositions aux foyers de Beux par un autre moyen publicitaire.

Pour résumer, WEST-TELECOM propose donc un accès Internet à haut débit 6 Mégabits /s pour un coût mensuel de 29,99 € TTC. Il est nécessaire d'acquérir au départ une petite antenne à installer sur votre toiture et dirigée vers l'émetteur. Un câble relie ensuite l'antenne à votre ordinateur. Il est possible en plus d'adapter différents petits modules permettant par exemple une connexion dans la maison par ondes au lieu de fil. Une autre technologie (CPL) permet aussi d'utiliser le réseau des prises de courant de la maison permettant ainsi de raccorder votre ordinateur au réseau haut débit par le réseau électrique classique.



Outre la fourniture d'un accès Internet haut débit, vous pouvez aussi souscrire un forfait de téléphonie illimitée qui vous permet de résilier votre ligne téléphonique fixe. Une offre à 15 € par mois vous permet par exemple de conserver votre numéro de téléphone actuel et les appels gratuits illimités vers les postes fixes métropolitains + 25 destinations internationales.

Les personnes qui n'ont pas pu se rendre à la réunion et qui seraient intéressées par l'offre de WEST-TELECOM peuvent retirer en mairie des contrats d'abonnement. Jusqu'au 15 février, les frais de dossier (45 €) sont offerts. La société s'est également engagée à ne rien prélever tant que le système de l'abonné ne fonctionne pas. De plus, si la réception n'est pas possible depuis votre maison, il vous suffit de restituer le kit de connexion en mairie et la société annule votre contrat et vous restitue votre chèque.

Le P.L.U. va remplacer le P.O.S.

Lors de sa réunion de décembre dernier, le conseil municipal de Beux a décidé à l'unanimité d'engager la procédure visant à réviser notre **Plan d'occupation des sols (P.O.S.)** pour le transformer, comme le prévoit la loi, en **Plan local d'urbanisme (P.L.U.)**. Le PLU est semblable au POS avec en plus une composante « développement durable » qui est prise en compte. Pour assurer le suivi de la procédure, le conseil a décidé de confier ces travaux au bureau d'études AUDE 57 qui est spécialisé dans ce genre d'études.



Il est important de savoir que durant toute la phase d'étude et de réflexion, **une concertation permanente avec le public** est mise en place ; ainsi chacun d'entre vous, s'il le souhaite, peut venir en mairie s'exprimer et consigner dans un cahier ses propositions sur ce qu'il attend de cette révision. La phase de concertation actuelle n'est pas à confondre avec la phase d'enquête publique qui elle aura lieu bien plus tard lorsque le projet aura été arrêté par le conseil municipal. Ainsi, si vous avez des observations à faire, n'hésitez pas à les faire connaître dès le départ afin que le bureau d'études ait le temps de les étudier et éventuellement les prendre en compte.

Les principaux objectifs de la mise en place d'un P.L.U. sont les suivants :

- ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation afin de permettre le développement mesuré et harmonieux du village.
- préserver les zones naturelles protégées (forêts, bord de ruisseau, vergers, arbres remarquables etc...)
- prévoir les équipements nécessaires à la population du village.
- prendre en compte les équipements futurs du secteur conformément aux dispositions du SCOT (Schéma de cohérence territoriale) de l'agglomération messine.
- mettre en place un règlement d'urbanisme plus compatible avec les exigences actuelles et notamment le développement des énergies renouvelables.



La nouvelle équipe issue des élections de mars 2008.

Le 9 mars 2008, les électeurs de Beux ont accordé leur confiance à la liste conduite par Bernard Guitter, maire sortant et qui brigait un troisième mandat à la tête d'une liste partiellement renouvelée. Voici le détail de la nouvelle composition du Conseil municipal de Beux avec les fonctions et délégations de chacun.

Bernard Guitter : Maire, délégué à la Communauté de communes du Vernois (CCV) et au SIVU de la zone du Cheval blanc de Solgne, correspondant local pour la défense.

Claude Joly : Premier adjoint, délégué au syndicat des eaux de Verny, au syndicat de voirie et suppléant au syndicat du collège de Rémilly, titulaire de la commission d'appel d'offre (CAO).

Marie-Paule Pidolle : Deuxième adjointe, déléguée au syndicat du collège, suppléante à la CAO, membre de la commission environnement, correspondante locale à la sécurité routière.

Matthieu Brogard : Délégué au SIVU du Cheval blanc, membre rapporteur de la commission environnement.

Carmen Maia : Déléguée au syndicat du collège, suppléante de la CAO.

Christel Lauer : Déléguée suppléante à la CCV, suppléante de la CAO.

Alain Antoine : Délégué à la CCV.

Michel Rebois : Suppléant au SIMVU de Rémilly (ord. ménagères), délégué au syndicat de voirie.

Roger Louyot : Délégué au syndicat des eaux et au SIMVU de Rémilly, titulaire à la CAO.

Laurent Heiss : Suppléant au SIVU de Solgne, membre de la commission environnement, responsable du site Internet de la mairie.

Julien Pidolle : Délégué au SIMVU de Rémilly, membre de la CAO.



De gauche à droite : Claude Joly, Alain Antoine, Marie-Paule Pidolle, Roger Louyot, Bernard Guitter, Julien Pidolle, Carmen Maia, Laurent Heiss, Matthieu Brogard et Christel Lauer.

Tout à l'égout ? Oui, mais pas n'importe quoi.

Rien n'est plus désagréable que les doigts qui passent au travers du papier « essuie-tout » lorsqu'on fait le ménage ou la toilette de bébé. Les lingettes remplacent donc souvent le papier, en dépit de leur prix. En effet, elles résistent à tous les traitements. Trop même, si bien qu'elles ne doivent pas être jetées dans les toilettes.

La mise en œuvre du « tout à l'égout » a constitué, en son temps, un grand progrès en permettant l'évacuation des eaux vannes des WC, avec les eaux usées ménagères. Pour autant, l'appellation « tout à l'égout » est trompeuse, et on aurait tort de croire que les dispositifs d'assainissement peuvent englober sans inconvénient n'importe quel déchet.



Tout particulièrement, le rejet de plus en plus fréquent de lingettes dans les égouts devient préoccupant pour le technicien qui entretient la station d'épuration. En effet, ces essuie-tout d'un nouveau type sont fabriqués en fibre non

tissée et ne se désagrègent pas dans l'eau. Les lingettes sont très résistantes et difficiles à déchirer. Surtout, elles s'agglomèrent dans les pompes d'assainissement qu'elles colmatent, entraînant un risque de débordement des eaux usées. Les fabricants de lingettes sont conscients des perturbations que peut entraîner leur rejet dans les toilettes. Quelques-uns affirment clairement sur leurs emballages, que **les lingettes doivent être jetées à la poubelle**. Hélas, ces conseils ne sont pas toujours suivis et cela provoque des dysfonctionnements en aval. Il faut donc se rendre à l'évidence : la seule solution efficace consiste simplement à toujours jeter les lingettes à la poubelle, jamais dans les toilettes.



Par ailleurs, les égouts ne sont pas conçus pour faire disparaître des restes de béton ou de mortier en fin de chantier. Ces matières restent généralement collées dans les conduites et entraînent à plus ou moins court terme leur obstruction. L'attention doit aussi être attirée sur les rejets de peinture ou de diluant, de désherbant, de produits de jardinage et autres produits dangereux. Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les éliminer. Leur utilisation doit donc être raisonnée et les restes doivent être déposés en déchèterie.

La pratique de l'affouage est désormais réglementée.

Le bois, énergie renouvelable par excellence, et pour l'instant encore relativement bon marché, est de plus en plus prisé. Aussi, chaque année, les candidats désirant obtenir un lot de bois d'affouage sont plus nombreux.



Par ailleurs, il arrive que certains candidats se désistent tardivement pour diverses raisons. Pour éviter ce genre de désagréments, en accord avec le garde de l'ONF, il s'avère nécessaire de mettre en place un règlement d'affouage.

Sur proposition de M. Claude JOLY, premier adjoint et délégué à la gestion de la forêt communale, le maire a pris un arrêté municipal, réglementant la pratique de l'affouage dans la commune. Ce règlement est applicable à partir du premier janvier 2009. Il est affiché en mairie et toute personne sollicitant un lot de bois d'affouage est tenue désormais de s'y conformer strictement.

Rappelons également que faire du bois en forêt est un travail pénible et dangereux. Il faut donc éviter de le faire seul et prendre les mesures de sécurité nécessaires pour éviter au maximum les accidents qui pourraient survenir.

Par ailleurs, la forêt est un milieu vivant qu'il convient de respecter pour garantir

son avenir. Respectez donc les jeunes arbres et les lieux de façon générale.

REGLEMENT D'AFFOUAGE

1° Le bois d'affouage sera réservé en priorité aux habitants de la commune de Beux.

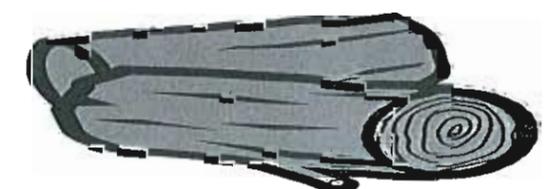
2° Un seul lot sera attribué par habitation.

3° L'affouagiste s'engage à respecter scrupuleusement le permis d'exploiter les menus produits forestiers dans les limites et conditions fixées par l'agent ONF responsable de la coupe et dûment reconnues par le titulaire du lot.

4° Les travaux devront être terminés à la date précisée par l'agent de l'ONF.

5° Toute personne s'inscrivant pour un lot s'engage impérativement à effectuer ce dernier sous peine d'annulation de son contrat. De plus, la personne et ses ayant droits vivants sous le même toit ne pourront prétendre obtenir un nouveau lot d'affouage pendant les deux années suivantes.

6° Si un affouagiste ne peut effectuer son lot pour une raison de force majeure (accident, maladie), il devra immédiatement en avvertir la mairie qui seule aura la possibilité de rétrocéder ce lot à une autre personne. Toute cession directe est interdite et entraînera la même sanction qu'au paragraphe 5.



Marie-Thérèse Saint-Aubin, invitée vedette de l'exposition de broderie.

Le club des brodeuses de Beux a organisé sa deuxième exposition de broderies les 26 et 27 avril 2008 à la salle des fêtes communale. Présentée dans un décor superbe réalisé avec la collaboration du CAT de Varize, les ouvrages des petites mains étaient mis en valeur par des encadrements de qualité qui ont ravi les quelques 350 visiteurs.

L'exposition a été particulièrement fréquentée grâce à la présence de la créatrice Marie-Thérèse Saint-Aubin (MTSA) qui a dédié son dernier livre de modèles de broderies sur les chats.



MTSA raconte : « J'ai repris la broderie à l'occasion de mon congé maternité lorsque j'attendais mon premier enfant c'est-à-dire il y a une bonne vingtaine d'années. Cette période me laissait beaucoup de temps libre et je me suis remise à broder. » Elle a commencé par recopier un ancien abécédaire de sa grand-mère, puis des créations de Régine Desforges dans son « Grand livre du point de croix » qui contenait beaucoup de modèles anciens qui

lui plaisaient. « Un jour je brodais un abécédaire et il me fallait une citrouille pour insérer dans une des lettres de mon ouvrage ; ne trouvant pas de modèle de ce légume, je l'ai dessiné moi-même. Etant également passionnée d'aquarelle, de fil en aiguille, c'est le cas de le dire, j'ai trouvé cela intéressant et j'ai commencé à dessiner d'autres modèles. »



La nature est l'une de ses principales sources d'inspiration, sans doute liée à son métier de professeur en sciences de la vie et de la Terre. Au début, les modèles qu'elle dessinait étaient remplis, l'ensemble du sujet était brodé. Puis, au fil du temps, elle s'est aperçue que certains de ses ouvrages inachevés semblaient plus beaux dans cet état.

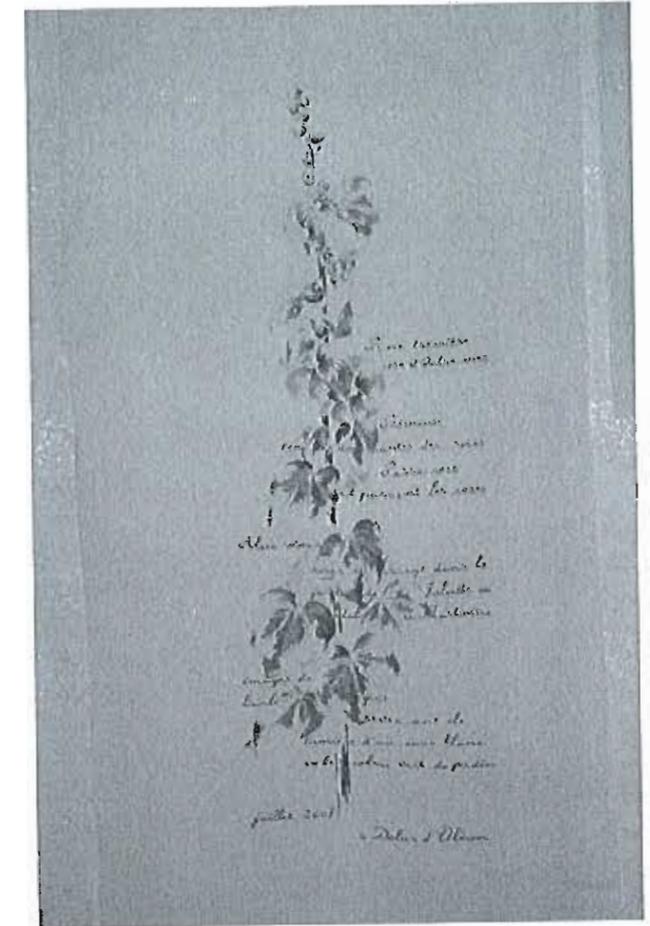


« C'est ainsi que petit à petit, j'ai commencé à ne garder que l'essentiel pour arriver à un style très épuré, très aérien qui est désormais le mien ; je ne garde dans chaque sujet que les

traits et les détails spécifiques qui permettent son identification simplement en les suggérant » poursuit cette merveilleuse artiste.



Elle ne s'inscrit dans aucune lignée ou école de créateurs car dans ce domaine, contrairement à la peinture ou à la musique, chacun a sa propre approche. « Je débute toujours mes créations par des aquarelles et là on peut dire que la technique très épurée des aquarellistes japonais m'a séduite. Mais ensuite pour les modèles proprement dit, j'ai un style très personnel et je crois que chaque créateur a le sien. » explique la brodeuse.



HISTOIRE LOCALE

Poussières d'archives

Il y a 50 ans

Le 11 octobre 1958, le conseil décide l'acquisition de matériel d'incendie (240 mètres de tuyaux de diamètre 70, 40 m. de tuyaux de 45 et une lance de 45, le tout pour une somme de 438.000 anciens Francs et sollicite une subvention départementale pour financer ces matériels.



Au niveau de l'école, le conseil décide d'y faire installer l'eau courante ainsi que des toilettes « privées », des urinoirs et une fosse septique. Le logement de l'instituteur sera également équipé des commodités sanitaires et recevra un WC avec chasse d'eau et une salle d'eau.



Le conseil accepte de payer les frais de transfert de la cabine téléphonique se montant à 12.000 Francs. Il décide aussi la vente d'un frêne pour 5.000 Frs à M. Vilpert.

Après les élections de mars 1959, le nouveau conseil municipal est composé de : Fernand Gourier, Hubert Vizé, Joseph Rébois, Jean Robin, André Louyot, Roger Varinot, Edouard Bastien, Emile Grandjean, Lucien Joly, Marcel Joly et Edouard Grandjean. Hubert Vizé est élu maire par 8 voix sur 11. Fernand Gourier est élu adjoint avec 10 voix.



Dans sa séance du 5 avril 1959, le conseil décide de construire un refuge de 2m X 2m X 2m à Silly-en-Saulnois au bord de la nationale Metz

Strasbourg. Pour ce « refuge » que l'on qualifierait aujourd'hui d'abri-bus, le conseil sollicite une participation de Silly-en-Saulnois ainsi que l'autorisation du préfet et de l'administration des Ponts et Chaussées.



Le 6 juin 1959 le conseil décide de maintenir la limitation de vitesse à 50 km/h pour les voitures et 30 km/h pour les poids lourds de plus de 3 tonnes et refuse de changer les panneaux de signalisation actuels. Il décide aussi d'implanter des panneaux « troupeaux » aux emplacements suivants : Haut de la Ronce et début du bois de Rémillly.



Face à la mévente du bois communal (les temps ont bien changés !) le conseil décide de procéder à une vente à l'amiable des produits de la forêt communale.

Le C.M. décide d'utiliser les 200.000 Frs de dommages de guerre immobiliers pour la remise en peinture de la salle de classe (75.000 Frs) et la réfection d'une salle du logement (parquet, cloisonnement de l'alcôve et ouverture d'une fenêtre) pour 125.000 Frs.



Le C.M. accorde 1.500 Frs pour les sinistrés de Madagascar. Il décide aussi la réfection partielle du mur du cimetière et charge M. Roger Varinot pour juger des travaux et provoquer leur mise en œuvre. *50 ans plus tard, il va falloir reprendre ces travaux. Eh oui, l'histoire est un éternel recommencement !*



Le 26 septembre 1959, suite au renouvellement du C.M., il est nécessaire de délibérer sur l'indemnité du receveur municipal. A ce sujet il est assez « piquant » de reprendre les termes exacts de l'époque : « Considérant que le Receveur municipal est un guide éclairé (*sic*) de la Municipalité en matière financière, le C.M. décide que M. Lucien Schang continuera à percevoir l'indemnité annuelle de gestion ».



A propos des transports, le C.M. considérant que le village de Beux est totalement dénué de moyens de communications, demande qu'un service de cars desserve la commune au moins deux fois par semaine les jeudi et samedi.

Le C.M. décide aussi la réorganisation du corps des sapeurs-pompiers, décide d'acquérir le matériel nécessaire et s'engage à subvenir aux dépenses d'entretien du corps pendant 30 ans.



Il y a 100 ans.

Le 21 juin 1908, le C.M. décide d'adhérer au service de désinfection proposé par le Directeur du Cercle (= le sous-préfet de l'époque) moyennant une contribution de 5 Marks au départ plus 3 Marks par an.

Le C.M. se réunit pour délibérer sur les modifications à apporter au coté droit du mur du cimetière suite à la plainte du sieur Baudelet auprès de la Présidence Départementale.



Le 30 juillet 1908, le C.M. décide la création d'un cours d'adultes et vote les crédits qui seront alloués à l'instituteur. En revanche, aucun enfant ne sera inscrit sur la liste des enfants admis à l'enseignement gratuit pour l'année 1909.

Le 6 mars 1909, le C.M. , conformément à un « ordre supérieur », procède à la nomination d'un délégué chargé de représenter la commune lors de l'acquisition du terrain nécessaire à la construction de la route d'arrondissement N° 55 (= route menant à Dain en Saulnois). C'est M. Gachet qui est désigné pour cette mission.

Dans la même séance, le conseil accepte de voter les crédits nécessaires pour la construction d'un pont sur un chemin rural. C'est Monsieur Lallemand, entrepreneur à Luppy qui est chargé de ces travaux.



Le 28 mars 1909, le C.M. reçoit une lettre du Directeur du Cercle lui demandant de revaloriser le traitement du garde forestier de 68 à 81 Marks. L'assemblée reconnaît que le traitement du garde est insuffisant mais elle lui refuse l'augmentation vu qu'il ne garde pas assez le bois de Beux !

Le 9 mai 1909, le C.M. accorde une concession de 4,5 m² à raison de 40 Marks le m² et dit que ce tarif doit servir de base pour toutes les concessions qui seraient demandées à l'avenir.



En juin 1909 (jour non précisé !) le maire informe le conseil que pour la réparation du chemin vicinal de Alben (Aube) à Lemud, une somme de 13.000 Marks est prévue et que conformément à la lettre du Directeur du Cercle, la commune de Beux est appelée à participer à ces frais pour 500 Marks au moins. Le conseil, considérant que par suite de la construction de la route d'arrondissement n° 55 de Beux à Dain, le chemin en question n'est plus du tout utilisé par les habitants de Beux, refuse de participer aux frais de réparation de ce chemin.



Dans la même séance, le maire donne lecture du rapport du médecin cantonal concernant les fontaines de Beux. Le C.M. décide de faire les réparations nécessaires exigées à l'exception de la pompe vu que les ressources de la commune ne le permettent pas, qu'une pompe nécessiterait des réparations continuelles et serait moins commode qu'un puits sans pompe.



Il y a 130 ans.

A l'époque le conseil municipal (élu le 30 juillet 1876) est composé de Joseph Baudalet (maire), François Clause, Jean Mathis, Pierre Hanrion, Jean Herment, Louis Varinot, Pierre Clause, Joseph Schwartz, Joseph Jean et François Othelin.



Le nouveau conseil prêtera serment le 22 octobre 1876, de remplir aussi consciencieusement

que possible tous les devoirs qui leur incombent en vertu de leurs nouvelles fonctions !



Le 2 novembre 1876, le C.M. fixe le tarif de location des portions communales. Et on apprend ainsi qu'à cette époque, il y avait 57 personnes qui exploitaient une portion au tarif de 6,44 Marks et 24 autres qui payaient 2,04 Marks, soit 81 personnes au total ! Il faut dire que la commune possédait un grand nombre de terrains qu'elle louait à des particuliers ce qui leur permettait de subvenir à leurs besoins en nourriture de base (pommes de terre, légumes divers ou fourrage pour les animaux).

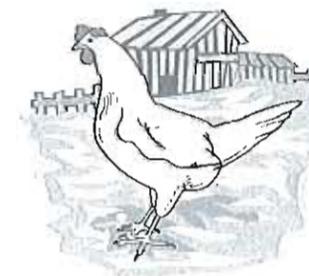


Dans la même séance le conseil décide de vendre

60 peupliers situés le long de la route de Beux à Pontoy et 200 autres situés sur celle vers Dain à raison de 3 Marks l'unité soit une somme de 780 Marks au total destinée à la construction d'un abreuvoir, d'un lavoir et d'une place de pompe à incendie qu'il s'agit de créer.



Le même jour encore, le C.M. constatant la mauvaise volonté manifestée par la commune de Dain-en-Saulnois pour participer aux frais de rénovation de l'école, demande au Directeur du Cercle que les enfants de Dain soient « écartés » de l'école de Beux. Ainsi, Beux pourra décider et financer seule les travaux nécessaires à son école.



Le 25 mars 1877, le conseil accepte de vendre au sieur Pierre Clause, un terrain communal en friche au lieu-dit « Champautrou » pour y construire une grange entre la ferme de M. Belchamp et le sentier d'Aube à Haute-Beux. Le prix sera fixé par un expert.



Le 26 août 1878, le conseil décide que chaque habitant ou chef de famille devra fournir 3 journées de travail plus 5 Marks additionnels aux quatre taxes locales pour la réfection des chemins vicinaux.



Voilà, nous refermons une fois de plus les anciens registres de délibérations qui sont une mine d'informations sur la vie quotidienne de nos prédécesseurs.

Les anciens à l'honneur autour d'une bonne table.

Dimanche 16 novembre 2008, les aînés de la commune étaient les hôtes de la municipalité. Cette année, devant les rangs malheureusement toujours plus clairsemés de nos anciens, la municipalité a décidé d'abaisser à 60 ans, l'âge requis pour participer à ce repas. C'est ainsi qu'une quarantaine de personnes réunissant les anciens, les membres du conseil municipal et le personnel communal se sont retrouvés à la salle des fêtes.

Dans son mot de bienvenue, le maire a rendu hommage à Lucie Cazala, doyenne de Beux, et lui a offert de la part du Conseil municipal, un magnifique bouquet de fleurs. Après l'apéritif, le repas, préparé et servi par le personnel de la Sté Artysal (Frédéric Blösch de Rémilly), a ravi tous les participants. Au menu : *Feuillantine de St-Jacques et écrevisses aux petits légumes* suivi d'un *Suprême de poularde à la crème de cèpes et ses ravioles*, *Salade*, *Fromages* et en dessert un *Croquant de crème brûlée aux fruits rouges*, le tout accompagné comme il se doit de vins de qualité choisis avec goût par notre habituel sommelier en chef Claude Joly.

Après le café (et le pousse-café), plusieurs tables de belote se sont formées pour clore agréablement cette après-midi conviviale que tous souhaiteraient plus fréquente.



Saint Nicolas accueilli par la foule des enfants et des grands.

Samedi 6 décembre, Saint Nicolas a, comme chaque année, rendu visite aux enfants et aux séniors du village, réunis au cours d'une après-midi festive organisée par les membres bénévoles de l'Association de Beux et la mairie.



Cette année, la foule des grands jours était là. En effet, jamais les enfants n'ont été aussi nombreux à Beux. Ainsi, Saint Nicolas avait fort à faire pour récompenser en friandises et en petits cadeaux les enfants du village. Nos anciens se sont vus remettre avec un peu d'avance leur colis de Noël offert par la municipalité.

Cette année, le spectacle mettait en scène un conteur qui a raconté l'histoire de certains instruments de musique. Tous les participants ont apprécié cet artiste.

Ci-contre, Saint Nicolas en compagnie d'Emie Pidolle, âgée d'une quinzaine de jours, dans les bras de son papa Julien.

Ci-dessous, la foule des enfants autour du saint patron et de son vieux complice le Père Fouettard que l'on distingue mal au fond de la salle.



ASSOCIATION DE BEUX

L'association de Beux est composée de bénévoles qui ont à cœur de proposer et de mettre sur pied un certain nombre d'animations dans notre village.

L'association de Beux a tenu en octobre dernier son assemblée générale à la salle des fêtes ; son comité qui a vu l'arrivée de nouveaux membres est aujourd'hui composé de :

Président : Michel REBOIS

Vice-Présidente : Chantal ROYER

Secrétaire : Martine BARTHELEMY

Secrétaire adjointe : Laetitia BROGARD

Trésorière : Priscillia SCHOUBRENNER

Trésorier adjoint : Nicolas
SCHOUBRENNER

Assesseurs : Cendrine DENAUD, Nicole
STOESSEL, Claudine ZELLER, Marie-
Paule PIDOLLE, Frédéric STOESSEL,
Pierre BARTHELEMY, Régis
LOUYOT et Caroline CARASCO.

Programme des animations 2009.

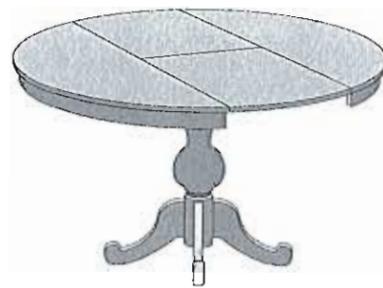
Dimanche 18 janvier
Galette des rois



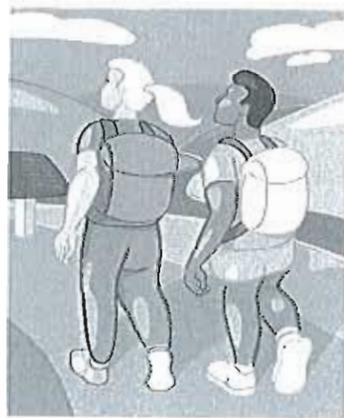
Samedi 7 mars
Soirée couscous



Dimanche 26 avril
Vide grenier



Dimanche 24 mai
Marche +barbecue



20 ou 27 juin
Feu de la St-Jean



31 octobre
Halloween



D'autres activités pourront s'ajouter à ce programme et seront annoncées par voie de tracts dans les boîtes à lettres. Merci de soutenir par votre participation, les activités de l'association de Beux.

La gymnastique féminine toujours en forme.

La nouvelle saison de gymnastique a débutée le 30/09/2008. L'arrivée de nouvelles adeptes, le retour d'anciennes et un petit noyau d'assidues présentes depuis de nombreuses années permet à cette activité de continuer. C'est donc une douzaine de femmes qui se retrouvent chaque mardi à la salle des fêtes de 20 h à 21h. entre octobre et juin pour pratiquer, sous la surveillance de Lydia et parfois Heidi, une gymnastique d'entretien. Tout cela dans la convivialité, chacune à son rythme et selon ses possibilités.



Si vous n'avez pas eu l'occasion de nous rejoindre, vous pouvez encore le faire, les inscriptions restent ouvertes et peuvent s'adapter à vos obligations familiales ou professionnelles.

Pour toute information, venez directement assister à une séance ou contactez Marie-Paule PIDOLLE 03 87 57 77 87 (en soirée).

C'est avec plaisir que vous serez accueillies.... alors N'HESITEZ PLUS !!!

Rappels importants !

Il est pénible de constamment devoir rappeler à certains de nos concitoyens la nécessité de respecter un minimum de règles de savoir vivre en société. Mais puisqu'il faut les rappeler ... !

Stop aux déjections des chiens dans les espaces verts !

Les espaces verts publics ou privés situés dans le village ne sont pas des sanisettes pour nos amis les chiens. Il existe suffisamment d'espaces naturels aux sorties du village pour satisfaire leurs besoins. Pensez à ceux qui vivent près de ces espaces verts et à ceux qui les entretiennent.



Dans le même ordre d'idée, il est rappelé une fois de plus que la divagation des chiens est interdite.



Ordures ménagères et tri sélectif.

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez venir retirer en mairie votre dotation de sacs poubelles pour le tri sélectif ainsi que le calendrier de ramassage pour 2009.



Pour les nouveaux arrivants, et ceux qui l'auraient oublié, il est rappelé que des badges pour l'accès à la déchèterie de Rémyilly sont disponibles gratuitement en mairie sur simple demande au secrétaire.



La redevance « ordures ménagères » étant calculée au nombre d'habitant par foyer, il est nécessaire d'indiquer en mairie toute modification dans la composition de votre foyer à la hausse comme à la baisse.

MAIRIE

Mairie : 35, Rue principale Tél. + Fax : 03.87.57.64.30

Heures d'ouverture au public : **Lundi de 18 h 00 à 20 h 00**
Jeudi de 18 h 00 à 20 h 00

Adresse électronique (e-mail) : mairie.beux@wanadoo.fr

Site Internet de la mairie : www.mairie-beux.fr

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
Mme Marie-Paule PIDOLLE 25, Rue principale 03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

ECOLES

Ecole : Regroupement pédagogique Beux-Luppy 3 classes (maternelle + élémentaire)
Directrice : Mme Joëlle GIANGIACOMO 03.87.57.63.58
Collège Lucien POUGUÉ de Rémyilly 03.87.64.60.79

OU S'ADRESSER POUR :

Urbanisme : Mairie ou DDE METZ 12, Rue des Alliés METZ 03.87.34.33.79
Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57
Electricité : U.E.M. Bvd. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44
Poste : La Poste Place de la gare à REMILLY 03.87.64.64.64
Perception : Trésorerie de Rémyilly 1, Rue du Parc REMILLY 03.87.64.60.47
Assistante sociale : Centre Médicosocial de Rémyilly 03.87.64.73.22
Pôle Emploi : Place St-Nicolas à METZ 03.87.75.92.60

URGENCES

Gendarmerie Brigade de Rémyilly 03.87.64.61.00 ou le **17**
POMPIERS Centre de Secours de Rémyilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères : Lundi matin à partir de 7 h. (si férié voir avis dans la presse et affichage)
Collecte sélective : Mercredi matin (une semaine sur deux- voir calendrier SIMVU)
Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).

Déchèterie de Rémyilly Lundi au vendredi de 14h à 18h
(Route de Béchy) Samedi de 9h à 18h

EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique Presbytère de Rémyilly : Abbé J-M ALTENDORFF 03.87.64.65.92
Conseil de Fabrique : Présidente : Mme B. HOCQUART 03.87.57.78.03

LOISIRS

ASSOCIATION DE BEUX Président : M. Michel REBOIS 03.87.57.73.51
GYMNASTIQUE Responsable : Mme M-P PIDOLLE 03.87.57.77.87
BRODERIE Responsable : Mme Anne MRAZEK 03.87.57.63.85